

BUDGET PARTICIPATIF 2022 : VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS !



Dans le cadre du 2^e Budget participatif mis en place par la Ville, 20 projets proposés par des Saint-Médardaises et Saint-Médardais sont soumis au vote en ligne jusqu'au 30 septembre ! Leur point commun : ils sont tous destinés à valoriser le cadre de vie, à favoriser le développement durable ou à améliorer le « vivre ensemble ».

Les projets soumis au vote

- Mise en place d'un pédibus « Marchons vers l'école » (Corbiac).
- Installation de nouvelles boîtes à livres (centre-ville).
- Installation de panneaux d'affichage libre pour les associations (divers quartiers).
- Projet « 1 naissance, 1 arbre ».
- Création d'un jardin partagé (Cérillan).
- Installation d'une aire de jeux pour les tout-petits au Parc de Feydit (Corbiac).
- Installation d'un broyeur de végétaux partagé (Magudas).
- Installation d'une balançoire en Bords de Jalle (Gajac).
- Création d'un parcours de santé : barres fixes (Centre-ville / La Boétie).
- Installation d'équipements sportifs extérieurs intergénérationnels (Magudas).
- Installation d'*accroches vélos* en Bords de Jalle (Gajac).
- Projet « Saint-Médard en forêt » : parcours nature pédestre et VTT (Issac).
- Installation d'un poulailler collectif (Picot).
- Projet « Cot cot club » : installation d'un poulailler dans le bois à côté de l'école (Cérillan).
- Organisation d'un concours d'écriture pour les jeunes et les enfants.
- Mise en place d'un *Rosalie-bus* : transport gratuit au moyen de bus à pédales (Hastignan).
- Aménagement des trottoirs près de la résidence *Les fontaines de Picot* (Hastignan).
- Création d'un passage piétons arc-en-ciel : lutte contre l'homophobie (Centre-ville).
- Installation d'une boîte à dons autour de l'espace Georges Brassens (Hastignan).
- Installation d'un parcours de santé dans le Bois Sans-soucis / Les Biges (Caupian).

COMMENT VOTER ?

Pour découvrir en détails tous ces projets, et voter pour vos préférés, **rendez-vous du 1^{er} au 30 septembre** en ligne sur participer.saint-medard-en-jalles.fr : les habitantes et habitants (à partir de 16 ans) inscrits sur cette plateforme citoyenne mise en place par la Ville peuvent voter - et donc décider des projets à sélectionner pour leur commune - en attribuant des points aux projets de leurs choix ! Tous les détails sont en ligne sur www.saint-medard-en-jalles.fr

BUDGET PARTICIPATIF, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour la 2^e année consécutive, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles alloue un budget pour le financement de projets proposés par les habitantes et habitants ou acteurs et actrices de la commune.

Un outil de démocratie participative qui donne la possibilité aux citoyens d'agir sur l'amélioration de la qualité de la vie dans leur quartier ou, plus largement, dans leur ville.

Peuvent être proposés dans le cadre du « Budget participatif » **tous les projets qui relèvent de l'intérêt collectif, prennent en compte les enjeux environnementaux, les valeurs de solidarité et de responsabilité citoyenne, et visent à l'amélioration du bien-être dans son quartier.**

Toute personne âgée de 16 ans minimum, qui habite Saint-Médard-en-Jalles ou bien qui y travaille ou y étudie, mais aussi tout collectif d'habitants, peut proposer un projet. En revanche, une association ne peut pas déposer un projet en son nom ; elle peut toutefois en accompagner un s'il correspond à ses valeurs / objectifs.

Un jardin partagé pour cultiver l'amitié entre voisins et ouvert à toutes et tous à Gajac, une piste de pétanque destinée aux adultes et aux enfants à Magudas, des tables et des bancs pour bavarder au centre-ville à proximité de la résidence autonomie Flora Tristan... Certains projets issus du premier budget participatif de la Ville sont d'ores et déjà réalisés par les services de la Ville.



Les autres projets, tels que les **composteurs collectifs** en centre-ville, la **boîte à livres** de Corbiac ou de Magudas près du city-stade, mais également les **bacs de plantes aromatiques** seront concrétisés dans les prochaines semaines.